

COMMUNE DE ROZIER EN DONZY
Département de la Loire
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 1^{er} octobre 2025

Membres :		
- afférents au Conseil :	15	Le premier octobre deux Mil vingt-cinq à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni en son lieu habituel de ses séances, sous la présidence de son Maire : Monsieur Didier BERNE.
- en exercice :	13	
- présents :	13	Présents : BABEL Anne, BANCEL Béatrice, BERNE Didier, BERNONVILLE Yves, BONNEFOND Vincent, DESLOIR Bernard, DUTEL Peggy, FORISSIER Johan, FOUGERE Gilbert, RIVOLLIER Nicole, RODAMEL Karine, SERVY Sylvain, TISSEUR Fabienne
- votants :	13	Absents excusés :
Convocation en date du :		Secrétaire de séance élu : BABEL Anne
26 septembre 2025		
Affichée le :		
26 septembre 2025		

N° 2025D611	ADOPTION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2024 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE FOREZ-EST
--------------------	--

Monsieur le Maire explique que le Conseil Municipal est appelé à prendre acte du rapport d'activité 2024 de la Communauté de Communes de Forez-Est, conformément à l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il présente à l'assemblée ce rapport et informe qu'il est à la disposition des élus et des administrés sur le site de Forez-Est : www.forez-est.fr.

Conformément à l'article L5211-39 précité du Code Général des Collectivités Territoriales et ouï cet exposé, le Conseil Municipal prend acte de la communication par le Maire de ce rapport.

VOTE

Cette délibération est adoptée par le vote de l'assemblée, à l'unanimité.

La Secrétaire de Séance
Anne BABEL

ROZIER EN DONZY, le 02/10/2025
Signé : le Maire, Didier BERNE

